

**COUR D’APPEL DE VERSAILLES**

**Tribunal judiciaire de Nanterre**

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Nanterre, le 16 juin 2022

**Affaire ORPEA : condamnation de la société anonyme ORPEA par le tribunal judiciaire de Nanterre**

Par jugement du 16 juin 2022, le tribunal judiciaire de Nanterre condamne la société anonyme ORPEA en sa qualité d’exploitante d’une maison de retraite située à Bagneux (Hauts-de-Seine) à verser 65.510,79 euros de dommages et intérêts au fils d’une personne âgée invalide, décédée après avoir été hospitalisée pour une double fracture inexpliquée des fémurs.

Le tribunal rappelle l’obligation légale des EHPAD d’assurer la dignité, l’intégrité et la sécurité des personnes titulaires de contrats de séjour et le principe de leur responsabilité en cas de manquement à ces obligations.

Tribunal judiciaire de Nanterre

179 – 191 avenue Joliot-Curie, 92000 Nanterre

Tribunal judiciaire de Nanterre